

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 29 janvier 2015 portant affectation d'un contrôleur général

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition du chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur du budget,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Lionel SIRET, contrôleur général de 2^e classe, est affecté auprès de la directrice régionale des finances publiques de la région Haute-Normandie pour l'assister dans sa mission de contrôle budgétaire à compter du 2 janvier 2015.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 29 janvier 2015.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES